

Paris, 20 janvier 1870.

Les questions économiques sont celles qui passionnent le plus la Chambre. Il est difficile de prévoir quelles seront les proportions relatives des deux partis, mais on peut cependant préjuger que la victoire restera aux libre-échangistes. MM. Desseaux et Brame font des rectifications au procès-verbal. Celle de M. Desseaux porte réellement sur le procès-verbal. M. Brame au contraire, entre dans la discussion. M. Desseaux demande la parole pour un rappel au règlement. Si à propos du procès-verbal on reprend la discussion de la veille, jamais une discussion ne sera finie. M. Brame prend à partie M. Desseaux ; il prétend être dans le règlement. Il soutient que les droits protecteurs pour les industriels du Nord ne dépassent pas 7 à 8 0/0 et il demande des explications au ministre du commerce. M. Louvet déclare qu'il n'a pas entendu. M. Brame monte à la tribune : il répète ses affirmations. Le président fait observer que ce n'est pas la discussion commencée. M. Brame s'arrête. « Nous nous expliquerons demain. » M. Haentjens fait une vraie rectification. M. Estancelin demande la parole pour un fait personnel. Il a reçu des dépêches de Rouen qui donnent un démenti à M. le Commissaire du gouvernement. La chambre proteste. M. Estancelin retire le mot. Il donne lecture de ces dépêches qui sont en effet formelles et affirmatives. Les faits allégués par M. Estancelin, « Voilà comment sont traitées les affaires du pays ! » M. Amé répond, et déclare les faits impossibles, parce qu'ils sont en contradiction avec les règlements. M. Estancelin affirme de nouveau et il demande qu'on produise les pièces justificatives. M. Amé consent à fournir tous les documents possibles. La Chambre réclame l'ordre du jour.

Le procès-verbal est adopté. M. Guillaumin interpelle le gouvernement sur la nécessité d'organiser le personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures dont les employés deviendront des employés de l'Etat. M. Steenackers appelle l'attention du ministre de la Justice sur des faits graves : les présidents des Cours d'assises distribuent des bulletins pour les séances ; et le préfet de police donne des permissions à des gens qui ont pu passer la nuit à la prison de la Roquette et accompagner le condamné jusqu'au pied de l'échafaud. M. Steenackers réclame la publicité de la Cour d'assises ; il demande, en outre, que les exécutions se fassent dans l'intérieur d'une prison. M. le ministre de l'intérieur dit qu'il sera en mesure de répondre demain. M. de Piré demande à son tour la parole.

La Chambre réclame l'ordre du jour. « Trop tard dit M. de Piré ; j'ai la parole, je la garde. M. de Piré dit que les ministres ont détruit le gouvernement personnel et qu'il n'est pas aussi libéral qu'eux ; il demande si les ministres sont partisans de la peine de mort. Il proteste contre les exécutions.

M. le comte de Hon dépose une interpellation demandant aussi que les exécutions aient lieu désormais dans l'intérieur des prisons.

M. J. Simon dit que la gauche doit saisir la Chambre d'un projet de loi abolissant la peine de mort. M. de Soubeyran dépose un projet de loi sur le mode de paiement des subventions allouées par l'Etat aux compagnies de chemins de fer.

M. J. Simon peut enfin continuer son discours commencé hier. La comparaison des chiffres de la douane anglaise avec ceux de la douane française, démontre que les exportations françaises ont plus que doublé et si les importations

anglaises ont augmenté, cela tient à ce que nos manufacturiers ont acheté beaucoup de matières premières. Or, les achats de cette nature témoignent plus de prospérité que de stagnation. L'avenir de la France n'est donc pas aussi complète qu'on veut bien le dire.

Quant aux industries spéciales, qui se plaignent, il y a en effet des souffrances, mais elles ne sont pas la conséquence du traité de commerce. Au fond, il y a peu d'industries en stagnation ; qui plus est, tous les industriels de même spécialité, ne se plaignent pas. Les tissus, cotons lin, soies, ont souffert, mais non pas au point qu'on le dit. Mais la loi de 1866 a mis les constructeurs de navires en grand péril et non-seulement cette loi, mais les traités de commerce ont eu leur part dans cette ruine. N'y a-t-il pas d'autre remède à cette situation que d'en revenir à la protection ? D'abord il n'est pas possible de revenir en arrière, il ne faut jamais désertir les principes. Mais on pourrait modifier bien des choses, supprimer l'inscription maritime par exemple, seulement il faudrait donner aux consuls l'autorité suffisante pour empêcher les matelots d'un navire en relâche, d'abandonner leur bord. D'autre part, il faudrait se relâcher de la sévérité et du nombre des réglementations qui sont une gêne pour la marine marchande.

Mais le véritable remède, c'est le développement du commerce qui augmente le frêt de sortie. La liberté, celle du commerce, comme les autres est le seul régime qui puisse être fécond. Donc donnons la liberté à l'industrie, et la marine aura du frêt de sortie plus qu'elle n'en voudra.

Les fers ont eu à subir la concurrence des aciers Remaer. Ce n'est pas le traité de commerce, c'est la science qui a modifié les conditions économiques. L'industrie des cotons avait trop surexcité sa production, comptant sur les promesses du programme de 1860.

Ce sont les petits établissements qui souffrent : c'est une révolution économique qui se fait ; les traités n'en sont pas responsables. C'est la force des choses, c'est la science qui transforme tout. De plus, la crise nous a obligés à transformer notre outillage, désormais nous sommes en nature de lutter.

Ce qui a pesé sur l'industrie française, c'est d'abord le jeu effréné que la spéculation a introduit dans les affaires. M. J. Simon fait contre le jeu une sortie véhémente et fort applaudie.

Une cause de souffrance, c'est encore l'exagération de notre militarisme poussé à l'extrême depuis Sadowa.

La loi sur les successions qui oblige au partage en nature, de tous les objets de la succession, c'est-à-dire la division forcée des usines est encore une cause de gêne.

Après quelques minutes de repos que la Chambre lui a proposées et que M. de Piré essaie de remplir par un incident, il demande pourquoi on discute, puisqu'il y aura une enquête ; puis il passe à l'examen de la peine de mort. M. J. Simon reprend son discours. Il compare l'industrie française à l'industrie anglaise, et il pense que nous pouvons supporter la comparaison et la concurrence. Nos ouvriers comme force physique, sont peut-être inférieurs, mais comme intelligence, ils ont une supériorité grande ; ils savent « se retourner » et passer d'une industrie qui périclite à une industrie nouvelle qui se crée.

M. J. Simon s'élève contre le travail des enfants et réclame une loi bonne et prompte.

M. Haentjens réclame aussi pour les lycées un régime meilleur. — « Très-bien ! » — répond M. J. Simon.

Il conclut que la France est supérieurement placée en regard de l'Angleterre, sauf le prix de la houille ; et encore cela tient pour beaucoup aux droits dont

nous avons frappé les houilles à l'exportation.

M. J. Simon demande enfin qu'on accomplisse les travaux publics promis en 1860.

M. Jules Simon passe ensuite à l'examen de la situation qu'a faite à l'Agriculture les traités de Commerce. La situation n'est pas mauvaise. L'Agriculteur est aussi un ouvrier et la population ouvrière de l'Agriculture est infiniment plus considérable que dans l'industrie : 19 millions contre 1 million d'ouvriers. Il ne faut donc sacrifier personne, mais en tout cas, il ne faut pas sacrifier l'Agriculture à l'Industrie. Le Commerce des vins est une industrie ; le vigneron doit avoir le travail et l'intelligence ; c'est notre grande industrie et il ne faut pas la sacrifier.

D'ailleurs, il faut se préoccuper du consommateur. Les impôts pèsent surtout sur les objets de consommation nécessaires. C'est faire payer au pauvre la protection accordée à quelques gros industriels. La liberté du Commerce est nécessaire à tout le monde ; toutes les libertés se tiennent ; et toutes les libertés conduisent à la paix (vifs applaudissements.)

M. Guillaumin reprend la question au point de vue spécial de l'agriculture dans les mêmes idées ou à peu près que M. Jules Simon. Il soutient que l'agriculture a toujours été sacrifiée à l'industrie ; elle a toujours été victime ; elle n'est pas protégée ; et il lui convient de rester en dehors de toutes ces questions de tarif. Elle n'a pas intérêt à la dénonciation des traités, d'autant plus qu'il y en a d'autres que le traité anglais, et on ne ferait que déplacer les inconvénients. Il ne faut pas dénoncer le traité, mais il faut tenir les promesses faites en 1860.

M. Clément Duvernois pense qu'il y a autre chose en jeu que l'enquête. Mais il faut savoir si le ministre entend persévérer dans la voie de la liberté commerciale ; puis savoir si on dénoncera le traité avant ou après l'enquête ; puis il y a lieu de discuter aussi le principe des admissions temporaires.

M. Clément Duvernois fait l'histoire de la protection ; elle n'a jamais produit que la misère, la cherté, la famine. En l'état, il y a 19 millions d'ouvriers agricoles qui paient les frais pour l'industrie. Il ne faut cependant rien brusquer, mais il faut réduire progressivement les tarifs et surtout améliorer les transports. M. Duvernois conclut à l'enquête avant toute dénonciation. Il demande à ne discuter que demain la question des deux décrets du 10 janvier.

Messieurs, je demande à la Chambre de fixer son ordre du jour. Les deux projets de loi relatifs aux deux millions de crédits ouverts à la ville de Paris et à des conventions de chemins de fer, seront examinés dans les bureaux à 4 heures.

La séance est levée à 6 heures. CH. MELVAL.

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 20 Janvier 1870, au matin.

Table with financial data for Banque de France, including active assets and liabilities.

Table with financial data for various bank obligations and reserves.

PASSIF.

Table with financial data for bank liabilities and capital.

Certifié conforme aux écritures : Le gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

Petite Chronique.

Il paraît que messieurs les maîtres d'armes sont consternés. Un écho venu de Paris a rempli de tristesse ces honorables professeurs si habiles à enseigner à nos jeunes gens l'art de s'engorger proprement en deux temps et trois mouvements. Il s'agit d'un projet de loi que préparerait M. le garde des sceaux, à l'effet de réprimer le duel.

Le duel, vous le savez, il y a des siècles qu'on cherche à le supprimer et c'est à peine perdue ; il reparait toujours. Richelieu y a usé la hache de ses bourreaux ; Louis XIV y a échoué ; Napoléon Ier n'a pu en venir à bout ; Louis-Philippe et M. Dupin aîné se sont escrimés dix-huit ans en vain pour extirper ce travers social qui est si profondément enraciné dans les mœurs françaises.

Eh bien, pourquoi ne pas le reconnaître, M. Emile Olivier, le nouveau ministre de la justice, fera peut-être ce que tant de grands hommes d'autrefois n'ont pu que désirer. Si ce qu'on dit est vrai, il aurait imaginé une pénalité toute nouvelle qui serait de nature à couper court à presque tous les combats singuliers.

En 1870, quand on se bat, on ne court pas grand risque, celui de la vie excepté. Puisqu'on a transgressé la loi, on est appelé devant les juges et, partant, on peut être condamné à la prison et à l'amende. La prison, à la vérité, ne va guère au-delà d'un mois ; l'amende n'excède jamais deux cents francs.

Dans le système rêvé par le ministre, il n'y aurait plus de prison, mais les deux combattants et les quatre témoins pourraient encourir chacun une amende de 100,000 francs.

Six cent mille francs pour avoir le plaisir de se tuer à deux en plein air ; une bagatelle !

Très-certainement, on y regarderait à deux fois avant de s'engager dans ce qu'on appelle une affaire d'honneur, si le texte imaginé par le garde des sceaux avait force de loi. Dès à présent, nous écrivons de Paris, le monde des clubs élégants et des salles d'armes est fort ému du bruit qui court à ce sujet. Se battre ne serait plus une plaisanterie ni un vain scandale.

On prétend, parmi les gens du monde, que l'affaire d'Auteuil n'aurait pas peu contribué à faire adopter cette combinaison. Peu importe l'origine. La chose paraît excellente et elle pourrait bien devenir une vérité, d'ici à très-peu de temps.

M. de Tillancourt est dépassé de plusieurs longueurs... et par qui?... par M. Jules Brame. Electeurs de la quatrième circonscription du Nord, saluez !

C'était avant-hier. Notre honorable représentant discutait, à propos du procès-verbal, les opinions émises la veille par M. Johnston, et, comme le président lui en faisait l'observation ;

« Je n'ai pas voulu, a-t-il reparti, interrompre hier mon collègue, et, afin de ne pas sortir de mon caractère, je suis sorti de la salle. »

Ici le sténographe du Journal officiel met la mention : hilarité générale. Ça ne m'étonne pas, mais décidément M. de Tillancourt doit être furieux.

Dans le Figaro, M. Albert Millard nous explique pourquoi il n'aime pas les révolutionnaires :

« C'est bien simple, dit-il, l'Empereur m'a été odieux d'abord, puis désagréable. Les républicains l'ont tellement insulté et ennuyé qu'il m'est devenu sympathique. C'est pour cela que j'en veux aux républicains. » C'est tout à fait comme moi.

On parle beaucoup, en ce moment, du merveilleux diamant historique qui porte le nom de Sancy. Le Sancy, vous le savez, le plus gros diamant connu (200 millions !) était attaché au pommeau de l'épée de Charles-le-Téméraire. A la bataille de Morat, ramassé à terre par un soldat suisse, il fut vendu un florin par cet imbécile qui le prenait pour un morceau de verre. Il eût ensuite mille aventures bizarres. En 1793, il faisait partie des diamants de la couronne. On le vola, il disparut et alla à l'étranger, parcourut l'Inde, devint la propriété de la famille Demidoff, et appartient maintenant, je crois, à ce prince. Jules Janin est très-amusant à entendre quand il parle de ce qui lui est arrivé à propos de Sancy. — « J'étais à Lyon, en 1838, dit-il, sur le point d'aller en Italie avec le prince Demidoff, un soir, à table, je priai la princesse Auroro de me prêter le prodigieux diamant. Tout en riant, je le mis dans le gousset de mon gilet blanc et je n'y pensai plus. Le lendemain matin la blanchisseuse étant venue chercher mon linge, elle emportait aussi le gilet quand je lui criai :

— Eh ! eh ! petite pas de bêtise ! Vous m'emportez là 200 millions. Et je repris le diamant. »

Au reste, la Russie est à l'heure qu'il est la terre par excellence de la richesse. A la dernière séance de l'Académie des Sciences, M. de Verneuil a présenté une carte géologique du district occidental de l'Oural. On y voit s'étendre les mines et les gisements aurifères avec une étrange profusion. Ce district rapporte vingt millions par an, et la famille Demidoff en a un bon morceau. Comment ne pas se passer le caprice des diamants avec ce revenu là ?

Vous connaissez M. Bertron, le candidat humain, qui, avant le vieux Gagne, a défrayé les journaux d'éclats de rire, il n'était que maniaque ; si j'en crois la Gazette de France, il devient fou tout à fait.

Un incident burlesque a failli faire évacuer avant-hier la salle des Pas-Perdus, au Corps législatif.

Vers trois heures, M. Adolphe Bertron, le candidat humain de toutes les élections passées, présentes et à venir, crut devoir faire demander M. Hébert, un des questeurs de la Chambre.

M. Hébert se rendit à l'appel de M. Bertron, qui du plus loin qu'il l'aperçut lui cria :

— Ah ! vous voilà ; eh bien, allez dire à tous les députés qu'ils aient à quitter la Chambre à l'instant même. Ils sont ici sans droit et sans mandat. Je suis le seul et unique représentant de l'humanité et de la France !

M. Hébert essaya d'abord de calmer M. Bertron ; puis, comprenant qu'il n'y avait pas à parlementer avec lui, il fit signe aux huissiers, qui entraînaient le candidat humain hors de la salle, et le firent sortir par une porte de derrière.

M. Bertron doit maintenant trouver la salle des Pas-Perdus trop bien nommée.

L'Affranchi, de Latour Saint-Ybars, qu'on a joué avant-hier à l'Odéon, fourmille d'allusions et de traits applicables à l'époque

au grand jour ; jusque-là, si vous voulez m'en croire, vous vous contenterez de la gloire à huit-clos. Elle a bien son charme, — continua d'Orizy, en levant les yeux au ciel et en rejetant en arrière sa belle chevelure noire artistement bouclée — et quand je repasse ma vie, je regrette le temps où je n'avais pas d'autre gloire que celle-là.

Madame de Lavardac s'était rapproché de Tristan pendant que d'Orizy parlait, et elle reprit :

— Vos conseils me semblent remplis de sagesse, et M. de Beauregard aura raison de les suivre dans l'intérêt de sa renommée, sans compter que cette conduite lui donnera une distinction de plus. Tous les jeunes poètes ont une idée fautive de la bonne compagnie ; ils la croient ou envieuse ou frivole, et parce qu'elle est dissipée par nécessité de position plus que par goût, ils la supposent sans lumières et sans influence. On s'imagina qu'elle accepte les réputations, c'est une erreur, elle les dévance et elle les consacre par ses suffrages. C'est elle qui avertit cette foule indifférente qu'on appelle le public, masse aveugle qui ne découvre le génie que lorsqu'on le lui montre du doigt. Que de grands talents ont été étouffés dans leur germe pour avoir voulu s'élever dans le silence et l'obscurité ! Racine était courtisan ; La Fontaine vivait au milieu de la plus brillante société de son époque ; Voltaire faisait les délices de tous les salons de l'Eu-

rope, pendant que Gilbert et Malfilâtre expiraient dans le besoin, et dans l'oubli, plus affreux encore que la misère. De nos jours, Chateaubriant, Hugo et Lamartine ont débuté par conquérir l'admiration des classes les plus élevées de la société, et Hégysspe Moreau vient de mourir dans un hôpital, peut-être pour avoir voulu rester le poète du peuple. Pensez à tout cela, monsieur de Beauregard, et je crois que vous vous en trouverez bien.

Ces remarques étaient faciles à réfuter. Tristan n'y songea même pas. Il était sous l'empire de cet enivrement dominateur qui fait oublier l'expérience acquise, en même temps qu'elle rend incapable d'acquiescer celle qu'on n'a pas encore. Ses craintes, ses résolutions, ses promesses, Beauregard oublia tout ; il ne pensa même pas aux difficultés qu'il rencontrerait lorsqu'il lui faudrait rompre les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de cet ami auquel il avait donné peu d'heure auparavant le nom de frère. Il n'avait d'ailleurs aucun parti pris à cet égard : tout le passé, quel qu'il fût, était mort pour lui.

— J'ai maintenant une grâce à vous demander — reprit madame de Lavardac.

— Une grâce, madame la duchesse ! quelle ingénieuse et douce flatterie !

— J'aurai quelques personnes chez moi demain soir ; ne voudriez-vous les rendre aussi heureuses que celles qui vous ont en-

tendu ce soir ? Un refus, je ne vous le cache pas, ne donnerait beaucoup d'humeur contre madame de Rosemont.

— Disposez de moi, madame ; je serai obligé de vous redire les vers que vous connaissez déjà, et je crains...

— Je n'en veux pas connaître d'autres jusqu'à ce que je sache ceux-là par cœur — interrompit madame de Lavardac — M. d'Orizy — continua-t-elle en se tournant vers le vicomte — vous serez des nôtres, n'est-ce pas ?

— Avec autant plus de plaisir, madame, que j'espère bien que M. de Beauregard vous déboîera en nous faisant connaître ce qu'il ne nous a pas encore dit de son poème.

D'Orizy se doutait, en homme de métier, que Tristan avait donné la fleur de ses papiers et il n'était pas fâché qu'il en montrât le fond.

Il était une heure et demie du matin ; il n'y avait plus que quelques personnes chez la marquise ; Tristan qu'on entourait pour l'accabler d'éloges, pensa qu'il ferait une chose convenable en se retirant.

Après son départ, l'admiration qu'il avait inspirée ne se refroidit pas. Madame de Lavardac et la marquise l'entretenaient avec une intelligence et une conviction qui avaient quelque chose de personnel ; on eût dit que le jeune poète était leur création, et comme

chacune d'elles espérait l'avoir conquis, elles s'entendaient pour le porter aux nues.

D'Orizy ne les gêna point dans la construction de leur piédestal. Il loua, avec une modération de bon goût et éclairée, l'œuvre de Tristan ; il fit ressortir celles de ses beautés qui sautaient à tous les yeux, puis il ajouta :

— Avez-vous remarqué, mesdames, avec quel art M. de Beauregard dit ses vers, comme il en fait ressortir tous les effets, comme il prête du charme au moindres choses ? Je n'ai de ma vie entendu un débit plus séduisant. Son poème est délicieux ; eh bien ! je suis sûr que, le fût-il moins, on le trouverait encore charmant. A coup sûr, on ne dira pas de lui qu'il est un drapeau d'oreilles ; mais il le pourrait être s'il le voulait.

La duchesse et la marquise échangeaient un imperceptible sourire. D'Orizy ne le remarqua pas, il avait les yeux levés au ciel.

Ce soir-là, dans dix salons, les plus brillants de Paris, on ne parla que du comte de Beauregard. Il eût été main ou sauvage qu'on ne s'en fut guère plus occupé.

Quand à lui, au lieu de retourner à son hôtel où il n'était pas impossible que Simon l'attendit, il s'était rendu au club où le bruit de ses succès était déjà parvenu.

On lui fit une réception qui ne gâta pas l'impression qu'il avait gardée de sa soirée

chez la marquise, car il y avait là quelques-uns de ces jennés oisifs dont l'unique spécialité est de se faire les cornacs de toutes les célébrités de quelque nature qu'elles soient. Ils entourèrent Tristan, le pressèrent et le conduisirent successivement dans toutes les salles de l'établissement afin de le montrer à tout le monde. Dans la pièce où se réunissent les fumeurs, Tristan rencontra Sauvagny qui vint à lui les bras ouverts ; Bourfachon le suivait dans la même attitude.

Alors ce fut une explosion magnifique de félicitations, d'assurances de dévouement, de protestations d'amitié. Le salon de la marquise était distant, pour nous servir d'une expression analogue au lieu de la scène.

Quand Tristan put obtenir un peu de calme, il tira Sauvagny à part et lui dit :

— Vous ne m'en voulez donc point ?

— Vous en voulez, mon cher ! mais vous n'y pensez pas ! Non-seulement je m'arrêtrai dans mes recherches, mais encore ce que j'ai acheté pour vous, je le garderai pour moi.

— C'est ce que je ne souffrirai pas — répondit Tristan — j'ai été un peu trop vite en besogne, je ne dois pas vous faire payer mon étourderie.

— Il le faudra bien, je ne vous dirai pas ce que vous me devez.

(La suite au prochain numéro.)